



01/01/2020

RÈGLEMENT MUTUALISTE GÉNÉRAL –
POPULATION NON RÉFÉRENCÉE (PNR)

ÉDITION 2020

Annexe n° 1 : Tableau des prestations



MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
HONORAIRES MEDICAUX		
Actes professionnels des généralistes et spécialistes		
<i>Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Non conventionnés</i>	100 % BR	90 % FR
Consultations et visites		
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	90 % FR
Analyse et examens de laboratoire		
<i>Actes en B (actes de biologie)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Actes en P (actes d'anatomie et de cytologie pathologiques)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Prélèvements effectués par les médecins et assimilés</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Autres prélèvements effectués</i>	100 % BR	90 % FR
Affection longue durée (Prise en charge 100 % SS Française)		100 % FR
CURES THERMALES	90 % BR	90 % BR
PHARMACIE		
Médicaments		
<i>Médicaments à service médical rendu majeur ou important</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical rendu modéré</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical faible</i>	15 % BR	90 % FR
DENTAIRE		
Soins dentaires hors Inlays / Onlays	100 % BR	90 % FR
Soins et prothèses dentaires - 100% santé (RAC Nul) ^{(1) (2)}		
- <i>Prothèses dentaires entrant dans ce panier</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Inlay core pour couronne entrant dans ce panier</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier ⁽¹⁰⁾</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Réparations associées ⁽¹⁰⁾</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs maîtrisés ⁽²⁾		
- <i>Prothèses dentaires entrant dans ce panier</i>	320 % BR	320 % BR
- <i>Inlay core, inlay -onlay métallique entrant dans ce panier</i>	140 % BR	140 % BR
- <i>Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier</i>	320 % BR	320 % BR
- <i>Réparations associées</i>	320 % BR	320 % BR

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs libres ⁽²⁾		
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	320 % BR	320 % BR
- Inlay core, inlay -onlay céramique entrant dans ce panier	140 % BR	140 % BR
- Couronne transitoire, bridge, adjonctions entrant dans ce panier	320 % BR	320 % BR
- Prothèse amovible supra implantaire		
- Implants dentaires	320 % BR 700 € / 2 ans ⁽³⁾	320 % BR 700 € / 2 ans ⁽³⁾
Prothèses dentaires sans participation d'un organisme obligatoire ⁽⁹⁾	225% BR	225 % BR
Orthodontie		
Prises en charge SS à 100 %	255 % BR	255 % BR
Non prise en charge SS (traitement débuté avant 18 ans)	225 % BR	225 % BR
OPTIQUE		
Verres ou montures de Classe A relevant du « 100 % Santé » ⁽¹⁾		
Monture	100 % Santé ⁽¹⁾	
Verres	100 % Santé ⁽¹⁾	
Autres équipements optiques (verres et montures de Classe B ou de Classe A et B)		
Monture	100 € ⁽⁴⁾	100 € ⁽⁴⁾
Verre(s) simple(s)	125 € / verre ⁽⁴⁾	125 € / verre ⁽⁴⁾
Verre(s) complexe(s)	300 € / verre ⁽⁴⁾	300 € / verre ⁽⁴⁾
Verre(s) hypercomplexe(s)	350 € / verre ⁽⁴⁾	350 € / verre ⁽⁴⁾
Lentilles		
Prises en charge SS	130 € par année civile	130 € par année civile
Non prises en charge SS	130 € par année civile	130 € par année civile
AUTRES PROTHESES		
Prothèses auditives	1 200 € / appareil ⁽⁵⁾	1 200 € / appareil ⁽⁵⁾
Appareils, accessoires de prothèse et d'orthopédie, grand appareillage	100 % BR + 50 % dpts	100 % BR + 50 % dpts
HOSPITALISATION		
Frais de séjour	100 % BR	90 % FR
Honoraires médecin		
Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	140 % BR	90 % FR
Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	120% BR	90 % FR
Chambre particulière (séjour > 24h)		
Établissement conventionné - Maximum 30 jours	68 € / jour	68 € / jour
Établissement non conventionné - Maximum 30 jours	33 € / jour ⁽⁶⁾	68 € / jour
Forfait chambre particulière ambulatoire (séjour < 24h)	15 € / jour	15 € / jour

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
Forfait journalier hospitalier	20 € (15 € en psychiatrie)	
Forfait actes lourds	24 €	
Frais de transport	100 % BR	90 % FR
ACTES DE PREVENTION / AUTRE		
Actes définis par arrêté du 8 juin 2006		
<i>Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Détartrage annuel complet sus et sous-gingival en 2 séances maximum</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Bilan du langage oral ou écrit (1er bilan pour un enfant de moins de 14 ans)</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Dépistage de l'hépatite B</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Dépistage des troubles de l'audition 1 fois tous les 5 ans (personnes de plus de 50 ans)</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Actes d'ostéodensitométrie</i>	100 % BR	100 % TM
<i>Certaines vaccinations (coqueluche avant 14 ans, DTP...)</i>	100 % BR	100 % TM
Forfait densitométrie osseuse des femmes à partir de 50 ans	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans
Ostéopathie	25 € / séance ⁽⁷⁾	30 € / séance ⁽⁷⁾
Médecine douce (<i>acupuncteur, diététicien, chiropracteur, mésothérapeute</i>)	25 € / séance ⁽⁸⁾	25 € / séance ⁽⁸⁾
Vaccination antigrippale	20 €	20 €

⁽¹⁾ Équipements/traitements 100 % Santé tels que définis réglementairement. Remboursement total de la dépense engagée (Sécurité Sociale + Mutuelle) pour un équipement et des tarifs définis par les pouvoirs publics

⁽²⁾ Panier des soins pris en charge par la Sécurité Sociale et défini réglementairement par les pouvoirs publics.

⁽³⁾ Forfait global de 700 € par période de deux années civiles

⁽⁴⁾ Sécurité Sociale + Mutuelle

⁽⁵⁾ Part Mutuelle uniquement - Dans la limite d'un équipement par année civile.

⁽⁶⁾ 30 € / jours en psychiatrie et 18,50 € / jour en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

⁽⁷⁾ 2 séances maximum par an.

⁽⁸⁾ 3 séances maximum par an.

⁽⁹⁾ En cas de non-participation d'un organisme de Sécurité Sociale à la prise en charge des frais engagés sur une prothèse remboursable en France, après avis favorable du dentiste-conseil de la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes.

⁽¹⁰⁾ A compter du 1^{er} janvier 2021